



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Lutte contre le décrochage

La décentralisation n'est pas une solution selon la Fédération autonome de l'enseignement

Montréal le 7 avril 2009 – Un collectif qualifié de « six sages » dépose aujourd'hui un rapport intitulé *L'école comme établissement d'enseignement et la réussite*. Une des principales recommandations de ce comité suggère de remettre aux écoles, la responsabilité de la réussite des élèves en leur accordant toute la liberté nécessaire pour embaucher du personnel et établir leur propre intervention en fonction de leur situation particulière.

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) s'interroge sur le bien-fondé d'une telle démarche qui, sous le couvert d'une « décentralisation », accorde trop de pouvoirs aux directions d'école. Selon Pierre St-Germain, président de la FAE, « en accordant de tels pouvoirs aux directions d'école, il y a un réel danger d'éclatement du réseau scolaire public. Si les écoles décident d'intervenir auprès de leur population scolaire en fonction de besoins particuliers, on ne fera qu'accroître les disparités régionales et les inégalités de services et de ressources, chaque école ne disposant pas au départ des mêmes budgets. » Et M. St-Germain de préciser que la commission scolaire, nonobstant les critiques dont elle peut faire l'objet, demeure jusqu'à nouvel ordre une structure permettant d'assurer un développement équilibré et équitable des services offerts aux élèves, notamment ceux en difficulté d'apprentissage.

Le président de la FAE tient à rappeler qu'il est difficile de faire confiance aux directions d'école qui plus souvent qu'autrement sont incapables de véritablement consulter les enseignantes et enseignants pour la gestion des matières qui les concernent et qui ne tiennent pas compte des attentes de leur personnel en temps normal.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 27 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

-30-

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Michel L. Saint-Laurent, conseiller aux communications
514 666-7763, poste 287